

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune d'Arles - Réalisation d'équipements publics à la ZAC des ateliers - aide complémentaire - Aide exceptionnelle à l'investissement 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le projet de réhabilitation architecturale et urbaine qui fonde la création de la ZAC des ateliers s'articule autour d'un programme d'ensemble dédié à l'image et à l'art contemporain. Le programme d'aménagement du périmètre prévoit notamment la réalisation d'équipements tels qu'ateliers, salles d'exposition, locaux d'activités pour les loisirs et la culture, commerces et hôtels. Sont également prévus la construction d'un musée ferroviaire, de l'école nationale de la photographie, d'une antenne universitaire et d'une crèche.

La société publique locale AREA a été retenue comme concessionnaire de l'aménagement de cette ZAC pour un montant total de 33 M€HT.

Suite à l'augmentation de la dépense subventionnable et des délais de réalisation des travaux, la commune souhaite revoir le programme d'équipements publics nécessaire à la poursuite de cette opération de requalification urbaine dont le terme est prévu en 2020.

Le montant total des travaux d'équipements publics est estimé à 22 025 000 €HT, soit une dépense subventionnable arrêtée à 21 098 000 €HT en raison de frais et acquisitions foncières non éligibles.

Ce projet a fait l'objet d'un premier financement lors de la commission permanente du 29 novembre 2013 présenté ci-après, dans le plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Région	10 500 000 €
- Département	1 381 627 €(déjà versés sur un montant voté de 3 M€)
	2 301 373 €(aide complémentaire sollicitée)
- FNADT	500 000 €
- CA ACCM	3 000 000 €
- Ville d'Arles	4 342 000 €

Pour cette opération, la participation exceptionnelle complémentaire du Département pourrait s'élever 2 301 373 € sur une dépense subventionnable de 21 098 000 € HT, conformément au détail joint en annexe 1, portant ainsi la subvention totale du Département à 3 683 000 €

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL